

## EHPAD LA MÉNTRÉ

**10 lits d'hébergement temporaire**

**30 lits d'hébergement permanent**

### La vie au quotidien

Un **accompagnement dans les activités quotidiennes** par une équipe pluridisciplinaire.

**Le suivi par votre médecin traitant** conservée.

Un **programme d'animation** adapté.

Un **service de restauration** avec petit déjeuner en chambre et repas conviviaux en salle à manger.

Une **chambre individuelle** et des espaces de vie agréable.

Un **jardin et une terrasse accessibles** aux personnes à mobilité réduite.

La possibilité d'un **service d'entretien du linge** selon la durée de l'hébergement.

La **proximité du centre-bourg** avec ses services.



ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ BAUGEOIS VALLÉE

9 chemin de Rancan - Baugé  
49150 BAUGÉ-EN-ANJOU

**Pour contacter la Coordinatrice  
du parcours des usagers**

**02 41 89 28 23**  
direction@esbv.fr

*Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00*

[www.esbv.fr](http://www.esbv.fr)

Accueil de personnes âgées vivant  
à domicile et à la recherche  
d'une solution d'hébergement  
transitoire et de courte durée

## Hébergement Temporaire

EHPAD

[www.esbv.fr](http://www.esbv.fr)

## EHPAD LA MÉNTRÉ



# L'Accueil en Hébergement Temporaire

## Pour quelles situations ?

Vous avez un besoin d'aide plus soutenu après une hospitalisation, une maladie ou après une période difficile.

Vous ne pouvez pas rester seul(e) chez vous car le proche qui vous apporte une aide essentielle au quotidien s'absente.

Vous êtes isolé(e) à certains moments de l'année.

Vous devez faire des travaux de sécurisation de votre logement.

Vous souhaitez faire un essai de vie en collectivité.

Vous envisagez une entrée progressive en EHPAD.



## Votre demande d'admission

Votre admission est soumise à la Commission d'Admission, après remplissage du dossier Via Trajectoire sur le portail internet, comprenant un volet administratif et un volet médical.



Pour accéder au portail internet Via Trajectoire : <https://trajectoire.sante-ra.fr>

## Pour quelle durée ?

Vous pouvez profiter d'un séjour **ponctuel ou régulier**, de quelques jours à plusieurs mois dans l'année sur une longue période en continu ou sur des périodes courtes.

Toutefois, la durée cumulée de tous les séjours ne devra **pas excéder 90 jours** dans une même année.

## Combien ça coûte ?

Le prix comprend :

- un **forfait journalier d'hébergement**
- un **forfait journalier de dépendance** variable selon le niveau de dépendance (GIR)

Ce prix comprend : le linge hôtelier, l'animation, les produits d'incontinence et les médicaments.

La télévision et le téléphone sont des prestations optionnelles payantes.

Selon votre situation, des **aides financières** existent (ex : Allocation Personnalisée à l'Autonomie, activation du droit au répit...). Renseignez-vous auprès du Centre Local d'Information et de Coordination de votre commune.

Tarifs en vigueur consultables sur notre site internet : [www.esbv.fr](http://www.esbv.fr)

## Nos missions

**Évaluer vos besoins** afin de vous apporter une prestation adaptée à votre situation.

**Maintenir et préserver votre autonomie** tout au long de votre séjour.

**Conseiller pour votre retour à domicile.**

